

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMONDATE DE CONVOCATION
23/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 24

votants 27

OBJET

CRECHE
Modification du règlement
intérieur

Début de la séance : 18h30

Fin de la séance : 20h25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane TELLIEZ, Maire.

Etaient présents :

M. TELLIEZ, Mme NOISELIET, M. ACCART, Mme AUGUSTE, M. CARDON, Mme BRUXELLE, M. BAYOUMI, Mme LEGRAND, M. CARPENTIER, Mme WESTLAND, M. MORTEL, M. SENECHAL, Mme PATOUX, Mme SCHLESSER-LELIEVRE, Mme TOUTAIN, M. CANDRE, M. BASTARD, Mme BILLION, M. BOCQUILLON, M. MULLOT, Mme MORRIER, M. HADOUX, Mme CHEVALIER, M. LEMOINE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mme RAIMBEAUX ayant donné pouvoir à Mme LEGRAND
M. TOSOLINI ayant donné pouvoir à M. BAYOUMI
Mme TERLON--CORDE ayant donné pouvoir à M. MULLOT

Secrétaires de séance :

Mme Véronique SCHLESSER-LELIEVRE
Mme Ariane AUGUSTE

DELIBERATION N° 15

OBJET : CRECHE – Modification du règlement intérieur de la crèche Les Caminous.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Camon du 2 mars 2026 portant modification du règlement intérieur de la crèche Les Caminous,

Considérant les remarques formulées par la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme et leur prise en compte.

Considérant le projet de règlement joint,

DELIBERE

ARTICLE 1: Approuve le règlement intérieur modifié de la crèche Les Caminous selon le projet joint à la présente délibération.

ARTICLE 2: Ce règlement entre en vigueur à compter de son adoption.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de la Commune de CAMON est autorisé à signer tout document nécessaire à son application.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Maire,
Stéphane TELLIEZ



Les secrétaires,

